



AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Forum du Réseau rural régional

2 octobre 2018

TYPOLOGIE DES CAMPAGNES FRANÇAISES

Campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées

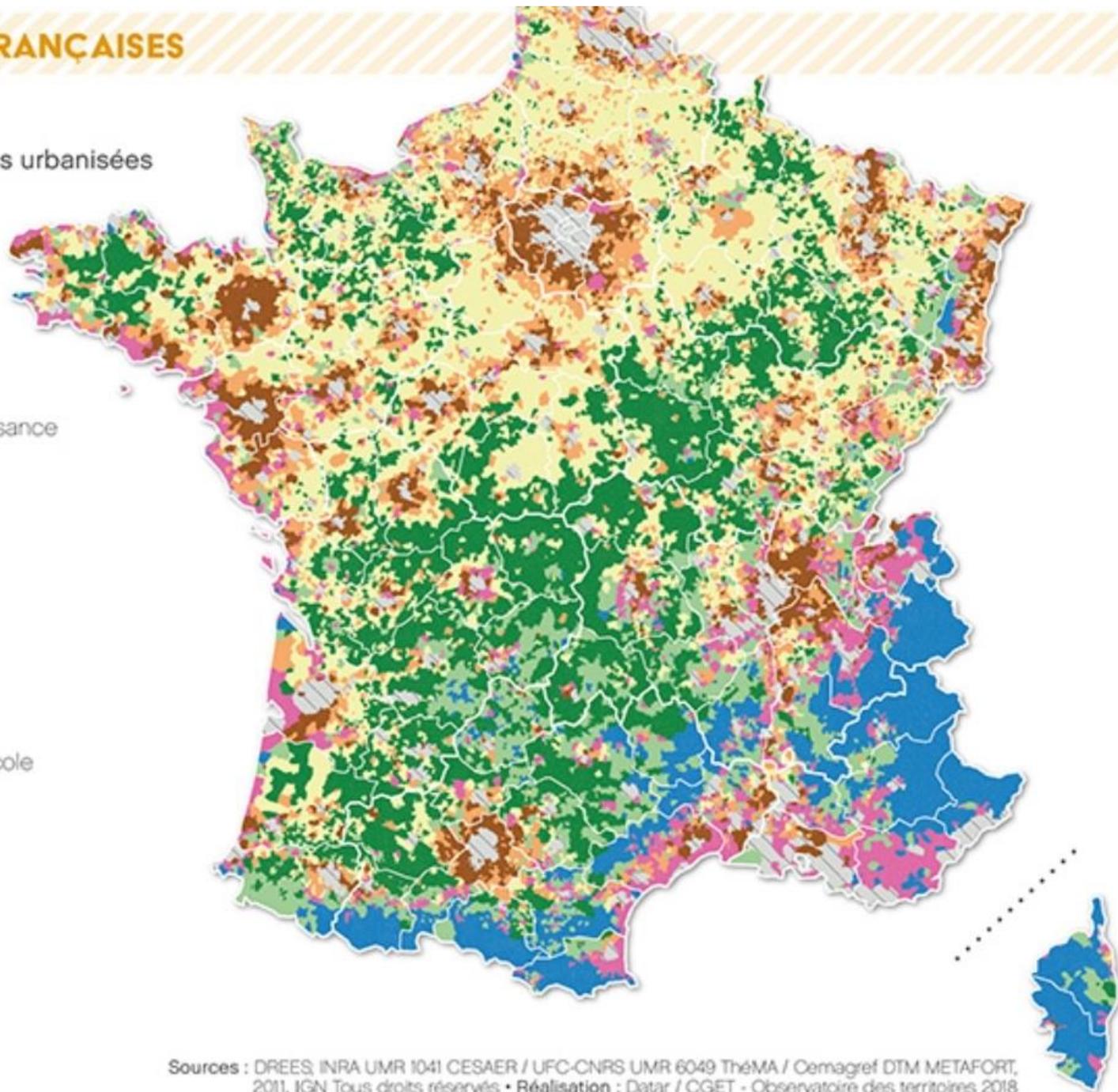
- densifiées, en périphérie des villes, à très forte croissance résidentielle et à économie dynamique
- diffuses, en périphérie des villes, à croissance résidentielle et dynamique économique diversifiée
- densifiées, du littoral et des vallées, à forte croissance résidentielle et à forte économie présentielle

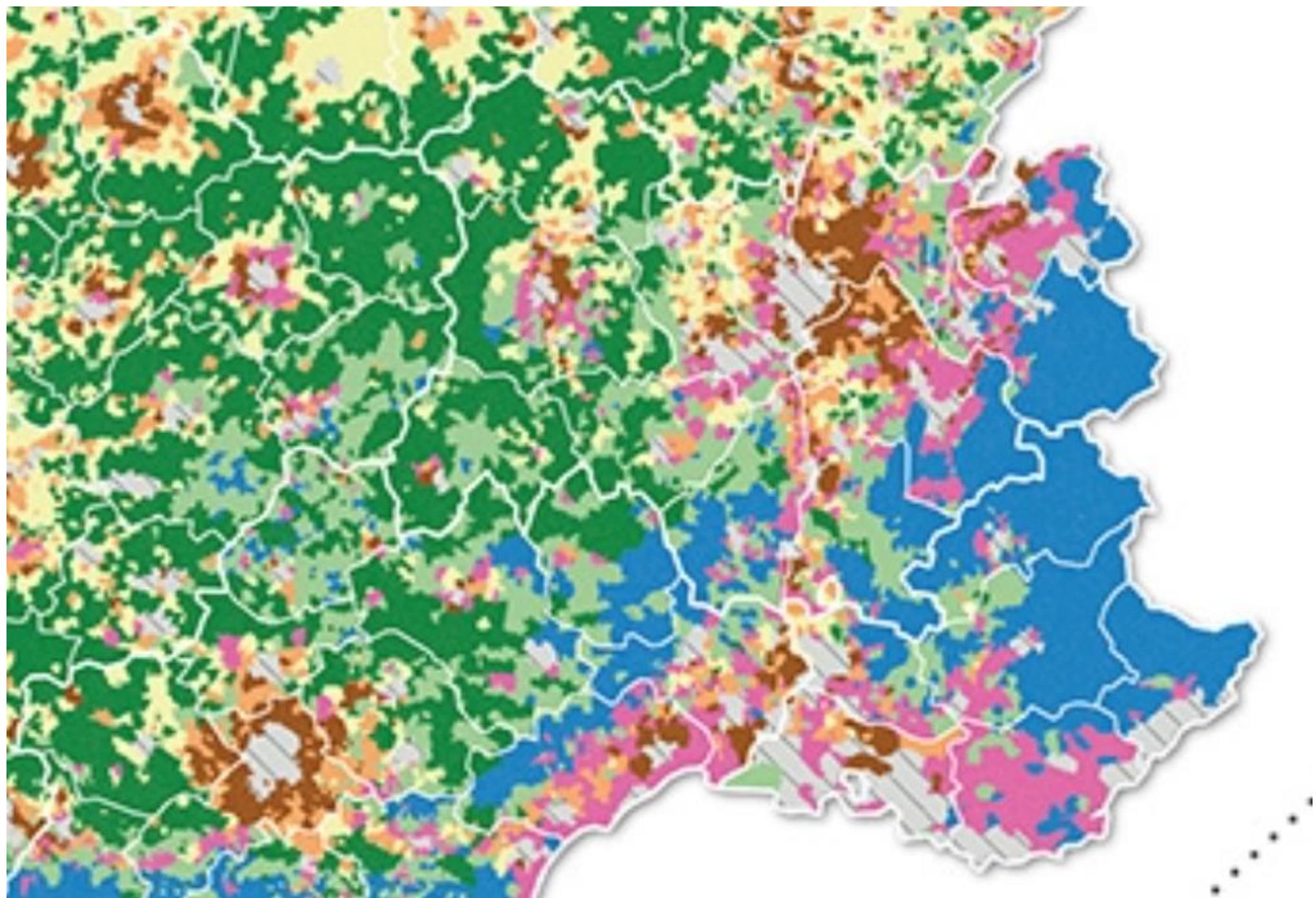
Campagnes agricoles et industrielles

- sous faible influence urbaine

Campagnes vieilles et à très faible densité

- à faibles revenus, économie présentielle et agricole
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique
- à faibles revenus, croissance résidentielle, économie présentielle et touristique, très fort éloignement des services d'usage courant
- hors champ (unités urbaines > 10 000 emplois)





L'étude du CGET d'août 2018 définit **3 types de campagne** :

- **Les campagnes des villes, du littoral et des vallées urbanisées (ou périurbain): 18% de la population française**
- **Les campagnes agricoles et industrielles: 9%**
- **Les campagnes vieilles à très faibles densités (ou « hyperural »): 8,5%**

Région SUD

20 % des habitants sur 80 % du territoire

Le SRADDET et le milieu rural régional

LES 11 DOMAINES DU SRADDET



LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE



GESTION ÉCONOME
DE L'ESPACE



IMPLANTATION
D'INFRASTRUCTURES
D'INTÉRÊT RÉGIONAL



POLLUTION DE L'AIR



HABITAT



ÉQUILIBRE
DES TERRITOIRES



MAÎTRISE ET
VALORISATION
DE L'ÉNERGIE



INTERMODALITÉ
ET DÉVELOPPEMENT
DES TRANSPORTS



PROTECTION
ET RESTAURATION
DE LA BIODIVERSITÉ



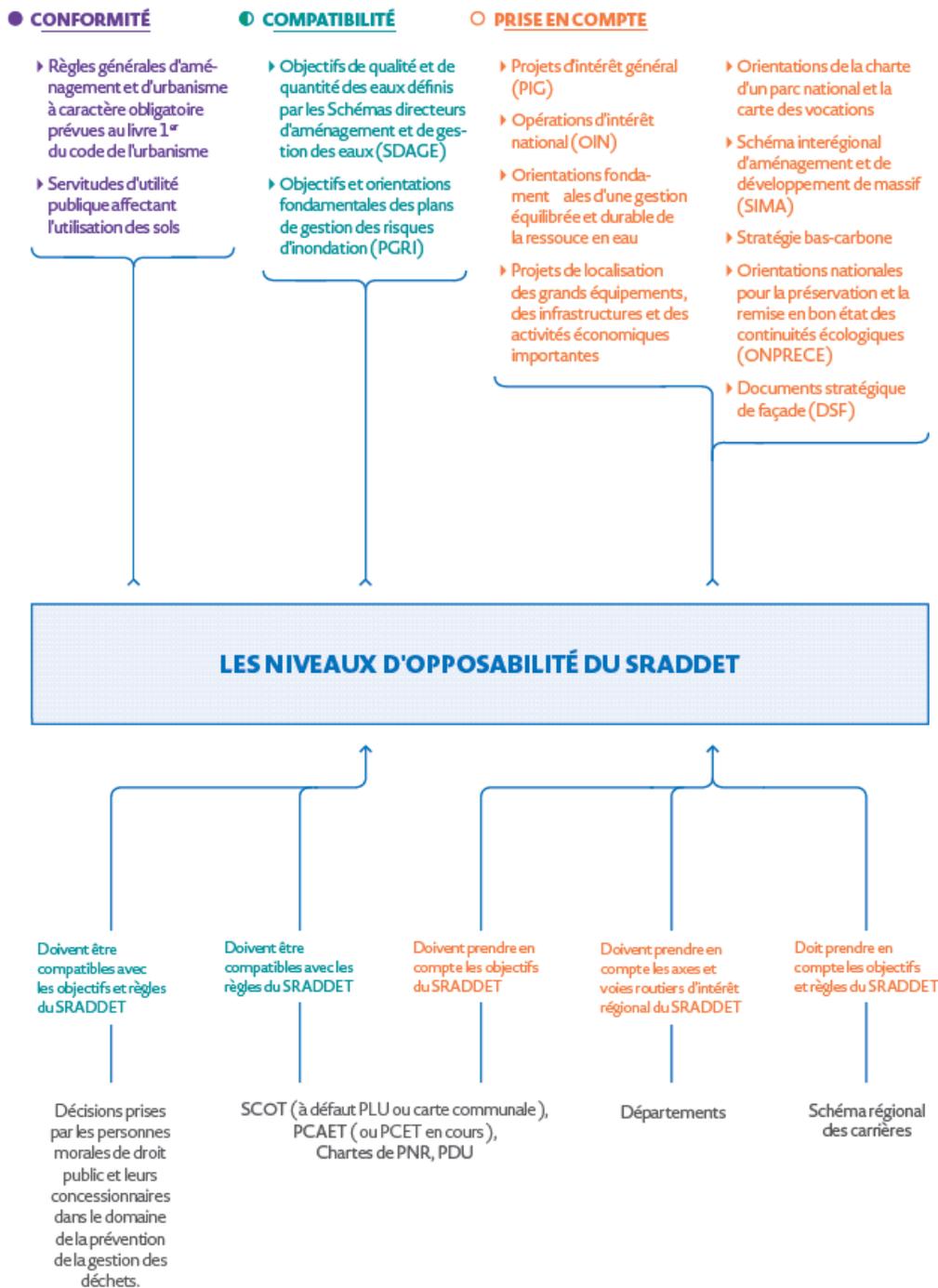
PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS



DÉSENCLAVEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX

SRADDET, un document stratégique de planification à moyen et long terme (2030 – 2050)

- **obligatoire** : approuvé au plus tard le 27 juillet 2019
- **prescriptif** : les objectifs et les règles du schéma sont opposables aux documents de planification infrarégionaux (SCOTs, PDU, PLU, Chartes de parc naturels régionaux, Plan Climat Air Energie)
- **négocié** : les métropoles et les EPCI compétents en matière de SCOTS et PLU peuvent formuler des propositions de règles générales
- **articulé** avec des dispositifs contractuels : futur Contrat de Plan Etat-Région et conventions d'application du SRADDET



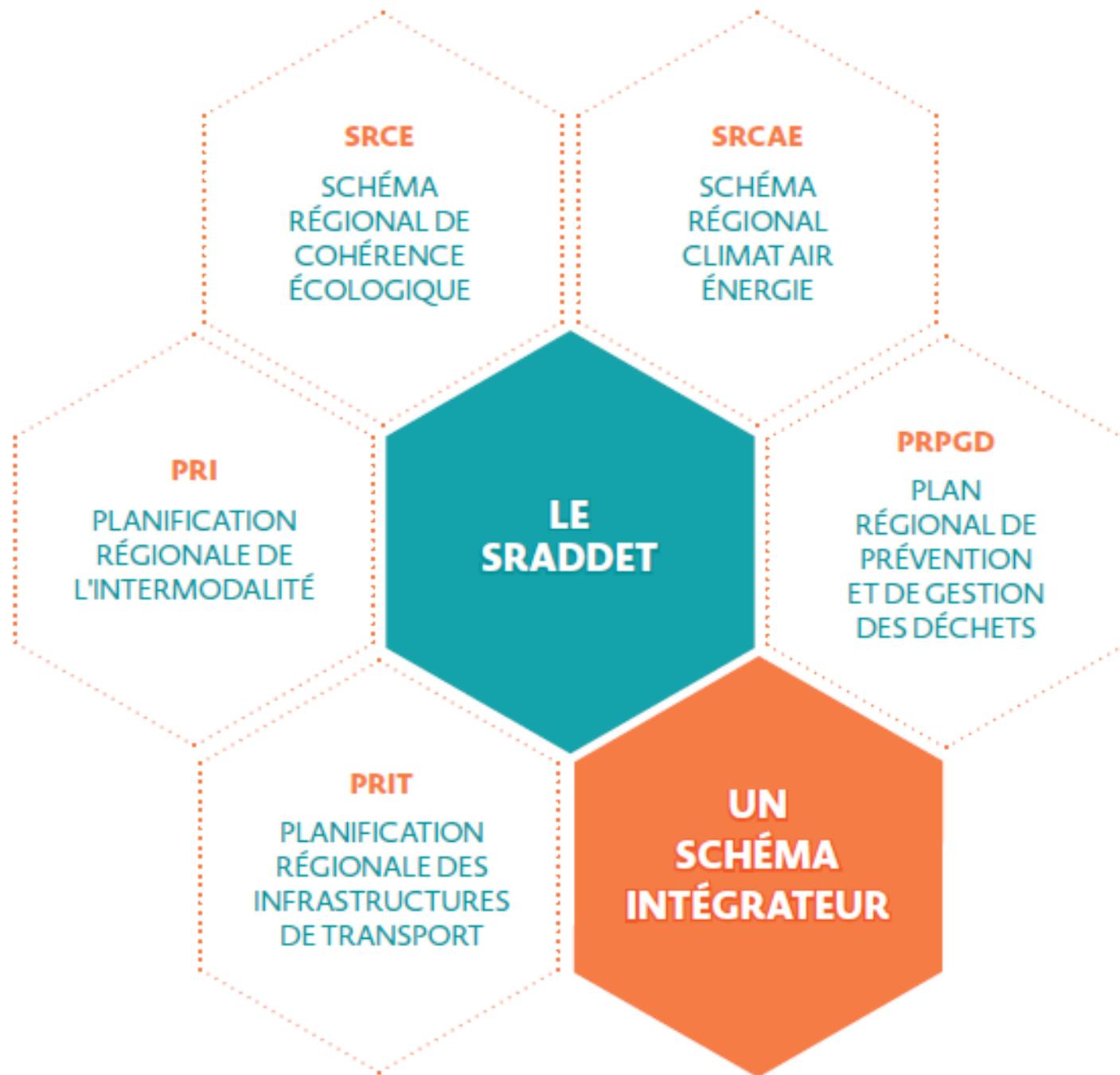
La prescriptivité du SRADDET

la conformité, qui impose de respecter strictement la règle supérieure, en la retranscrivant à l'identique ;

la compatibilité, qui implique de respecter l'esprit de la règle prévue par le document de rang supérieur ;

la prise en compte, qui suppose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales du document de rang supérieur.

- **intégrateur** : le SRADDET intègre des schémas sectoriels (le SRCAE, le SRCE, le PRPGD, le PRIT et le PRI) et s'y substitue dès son adoption par arrêté préfectoral



CONTENU DU SRADDET

Le rapport :

- une **synthèse** de l'état des lieux,
- les **enjeux** identifiés dans les domaines de compétence du schéma,
- **la stratégie régionale**
- **68 objectifs** de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme
- une **carte synthétique au 1/150 000e** sans valeur prescriptive illustrant les objectifs,

Le fascicule des règles générales :

- structuré en **chapitres thématiques**, il indique :
 - ✓ **52 règles** : contribuent à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (quantification possible)
 - ✓ Les **mesures d'accompagnement**
 - ✓ Les **indicateurs de suivi et d'évaluation**

Les annexes

- Rapport de l'évaluation environnementale
- Annexes de la prévention et gestion des déchets
- SRCE : Diagnostic du territoire, continuités écologiques (plan d'action et atlas au 1/100000e)
- la stratégie commune pour l'aménagement numérique territoriale (SCANT)

12/12/16
Lancement
du SRADDET

2017

2018

Octobre 2018
Arrêt du projet
de schéma

2019

Adoption
du schéma

Plus de 450
contributions

2 ans de co-construction

- Le portail de la connaissance
- 5 comités partenariaux
- 1 appel à contribution
- 1 forum prospective
- 3 forums sur les objectifs
- 2 ateliers d'intégration SRCE et SRCAE
- 8 ateliers Espaces territoriaux
- 2 saisines PPA sur les règles (1 obligatoire et 1 volontaire)
- 13 ateliers règles
- 1 consultation préalable de la concertation

33
événements
SRADDET

+ de 3 000
participants

250 structures
représentées

Consultation des
PPA pour avis

Enquête
publique

Approbation du schéma par le préfet

La rupture au cœur de la stratégie régionale

Enjeux

transversaux

Enjeu 1

Concilier attractivité économique et résidentielle du territoire

Enjeu 2

Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

Enjeu 3

Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires



Élément

de rupture

Changer le modèle de développement territorial

pour une région attractive tant pour les entreprises que ses habitants

Rompre avec les logiques de consommation extensive des ressources naturelles

pour une région résiliente

Atténuer les logiques de concurrence territoriale

pour une région solidaire



Lignes

directrices

Ligne directrice 1

Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Ligne directrice 2

Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

Ligne directrice 3

Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

Le SRADDET représente l'avenir de nos territoires

Il vise à changer notre modèle de développement, qui montre aujourd'hui ses limites.

7 enjeux stratégiques pour lesquels les objectifs et les règles élaborés auront un impact décisif. Pour chacun, un message-clé permet de mieux appréhender la volonté régionale :

- **Enjeu consommation de l'espace** ⇒ Nous n'avons pas de région de recharge.
- **Enjeu démographique** ⇒ Redonner une attractivité au Sud.
- **Enjeu de la reconquête des centres – villes** ⇒ Trop de nos centres-villes dépérissent.
- **Enjeu du logement** ⇒ Chacun doit pouvoir se loger et loger ses enfants dans notre région.
- **Enjeu de la transition énergétique et écologique** ⇒ Changer notre modèle de développement pour préserver nos enfants.
- **Enjeu de la mobilité, des transports et de l'intermodalité** ⇒ Redonner un souffle à notre région.
- **Enjeu des déchets et de l'économie circulaire** ⇒ Ne pas laisser en héritage à nos enfants une région poubelle.

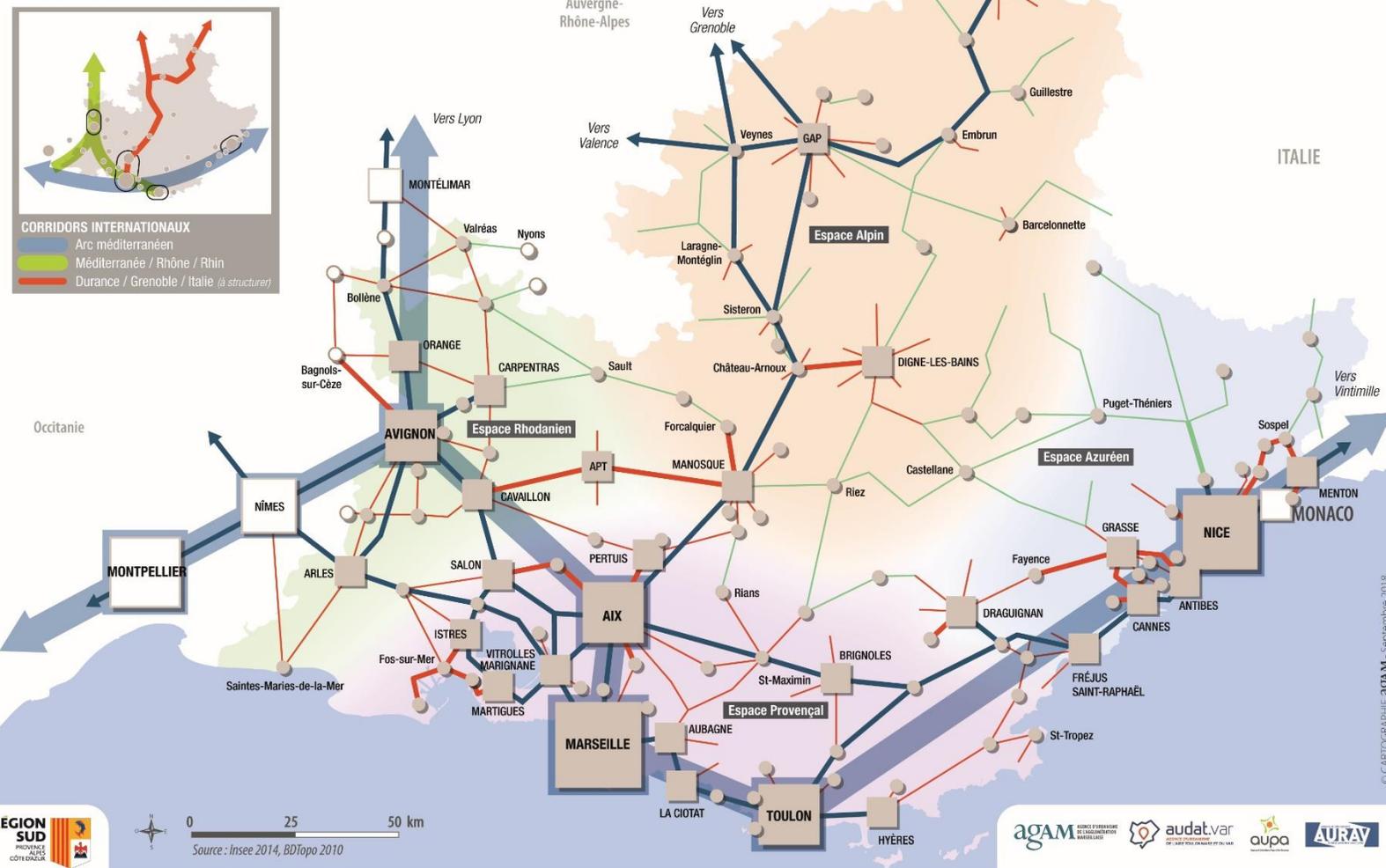
3 approches majeures

1. un **parti pris spatial** par grands espaces
2. une **stratégie urbaine** qui met en évidence les différents niveaux de centralités à conforter et à structurer
3. une **prise en compte des potentialités de développement** de chaque type d'espace

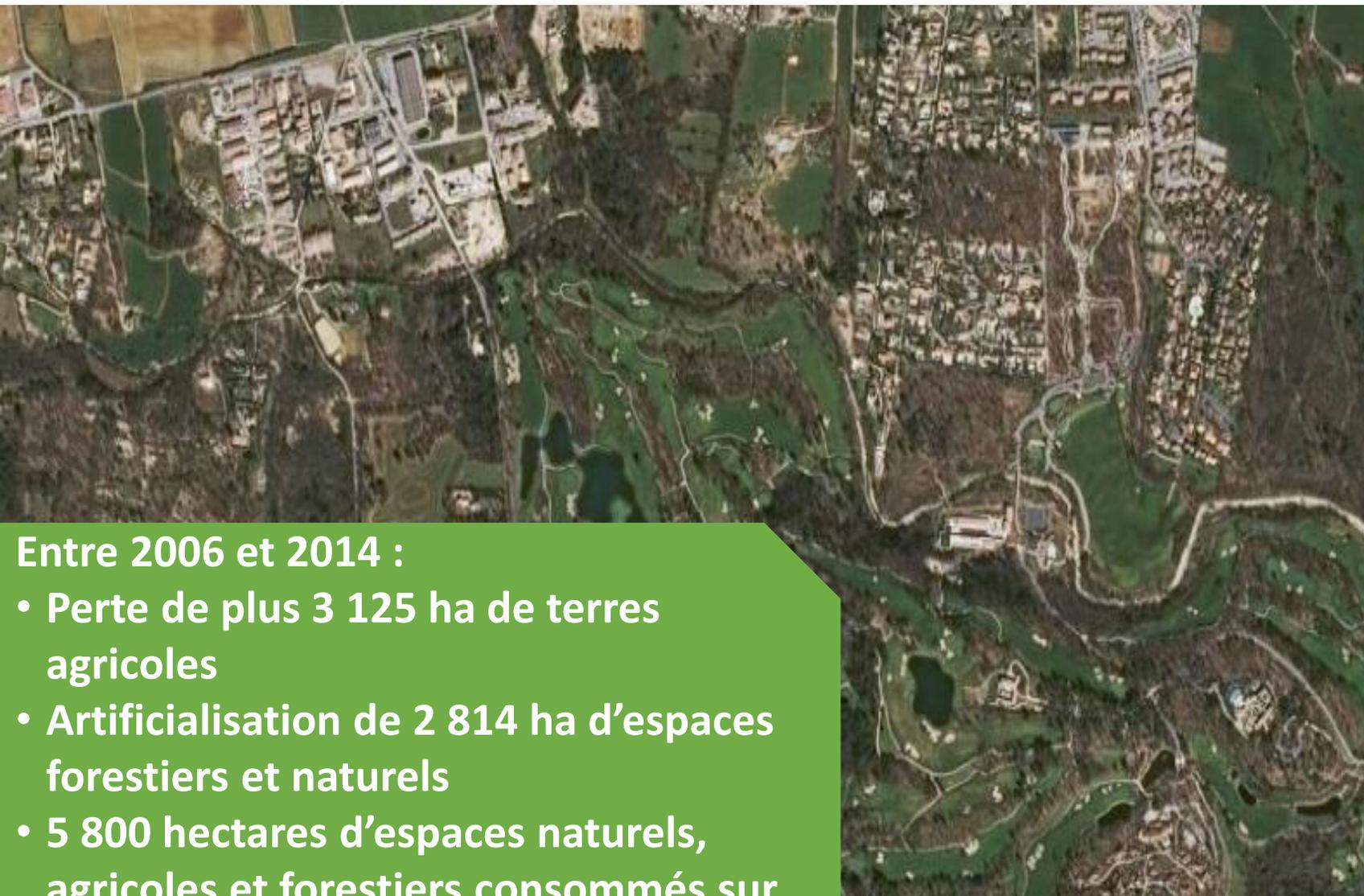
METTRE EN RÉSEAU LES CENTRALITÉS

COOPÉRATIONS ET RÉCIPROCITÉS AU SEIN ET ENTRE ESPACES RÉGIONAUX

[LD2 – Axe1 – Obj. 30]



Enjeu consommation de l'espace



Espace	Ha	Ha/an	% espaces agricoles
Espace rhodanien	1 290	161	73
Espace alpin	1100	137,5	57
Espace provençal	2 721	340	12
Espace azuréen	692	86,5	0,3

Entre 2006 et 2014 :

- Perte de plus 3 125 ha de terres agricoles
- Artificialisation de 2 814 ha d'espaces forestiers et naturels
- 5 800 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés sur la période 2006-2014, soit 750 ha / an

= 1 000 terrains de football chaque année

Horizon 2030

- **Diminuer de 50 % le rythme de la consommation** d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à 2006-2014
→ **375 ha/an**
- Concentrer les nouveaux développements en **zones urbaines**
- Atteindre 0 perte de surface agricole irriguée

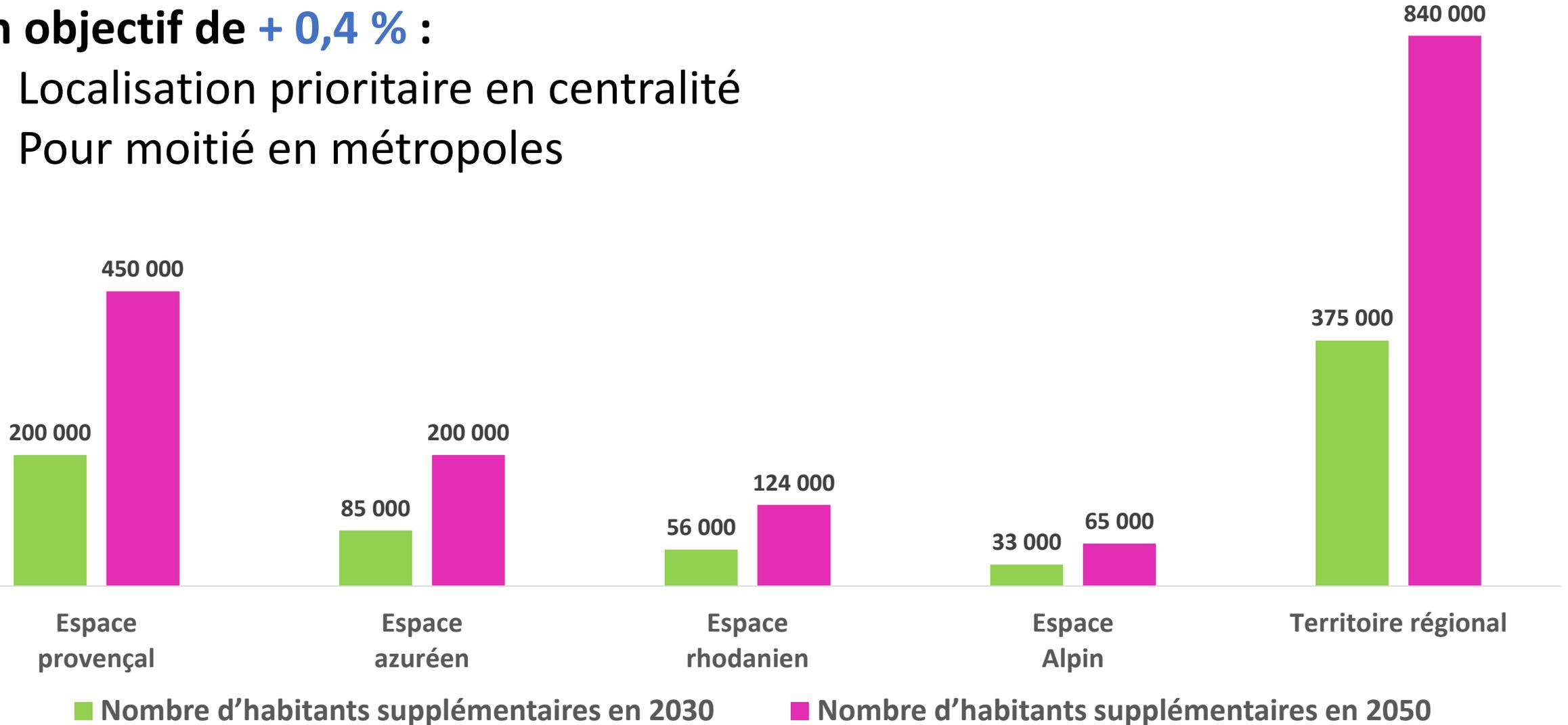


Redonner une attractivité au Sud : Déclinaison des objectifs de croissance démographiques

Croissance calculée par rapport à 2013

Un objectif de + 0,4 % :

- Localisation prioritaire en centralité
- Pour moitié en métropoles



Enjeu de la reconquête des centres – villes : une stratégie urbaine régionale

AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET

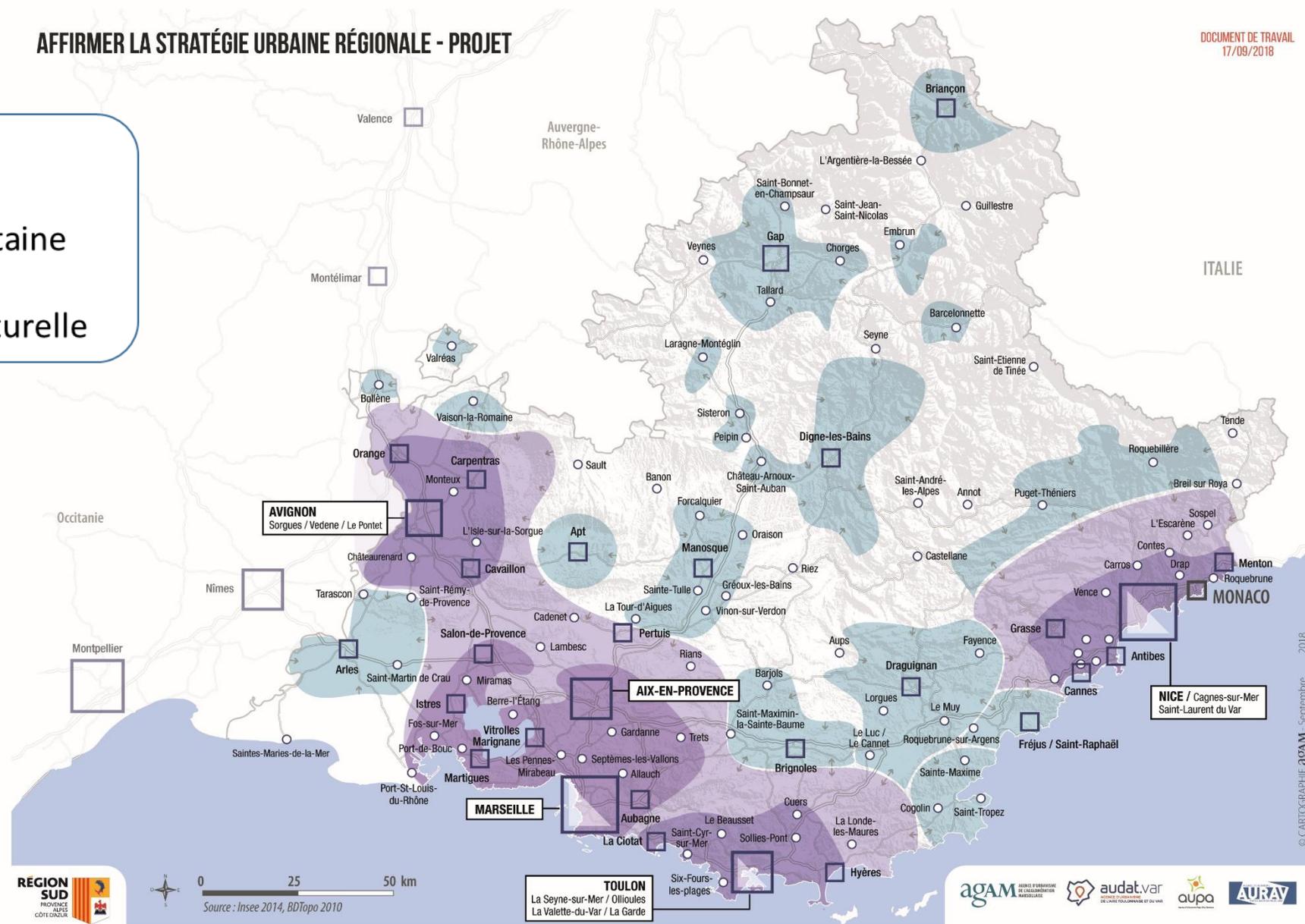
DOCUMENT DE TRAVAIL
17/09/2018

4 type d'espaces

- Espaces métropolisés
- Espaces sous influence métropolitaine
- Espaces d'équilibre régionale
- Espaces à dominante rurale et naturelle

3 niveaux de centralités

- Centralités métropolitaines
- Centres urbains régionaux
- Centres locaux ou de proximité



© CARTOGRAPHIE agam - Septembre 2018

L'égalité des territoires – les 26 centres urbains régionaux



Arles



Draguignan



Apt



Dignes les Bains



Grasse

L'égalité des territoires – les centres locaux et de proximité

Le Luc



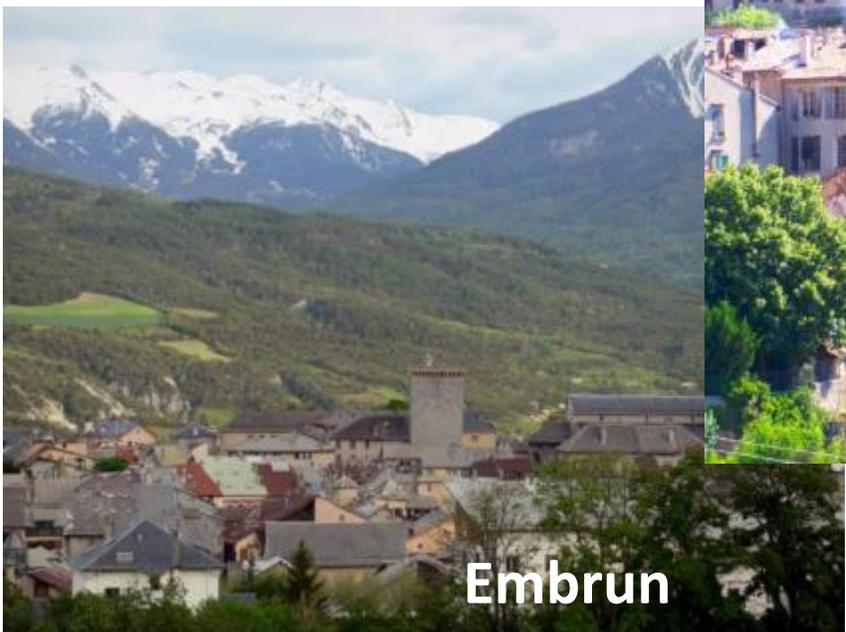
Drap



Barjols



Embrun



Cadenet



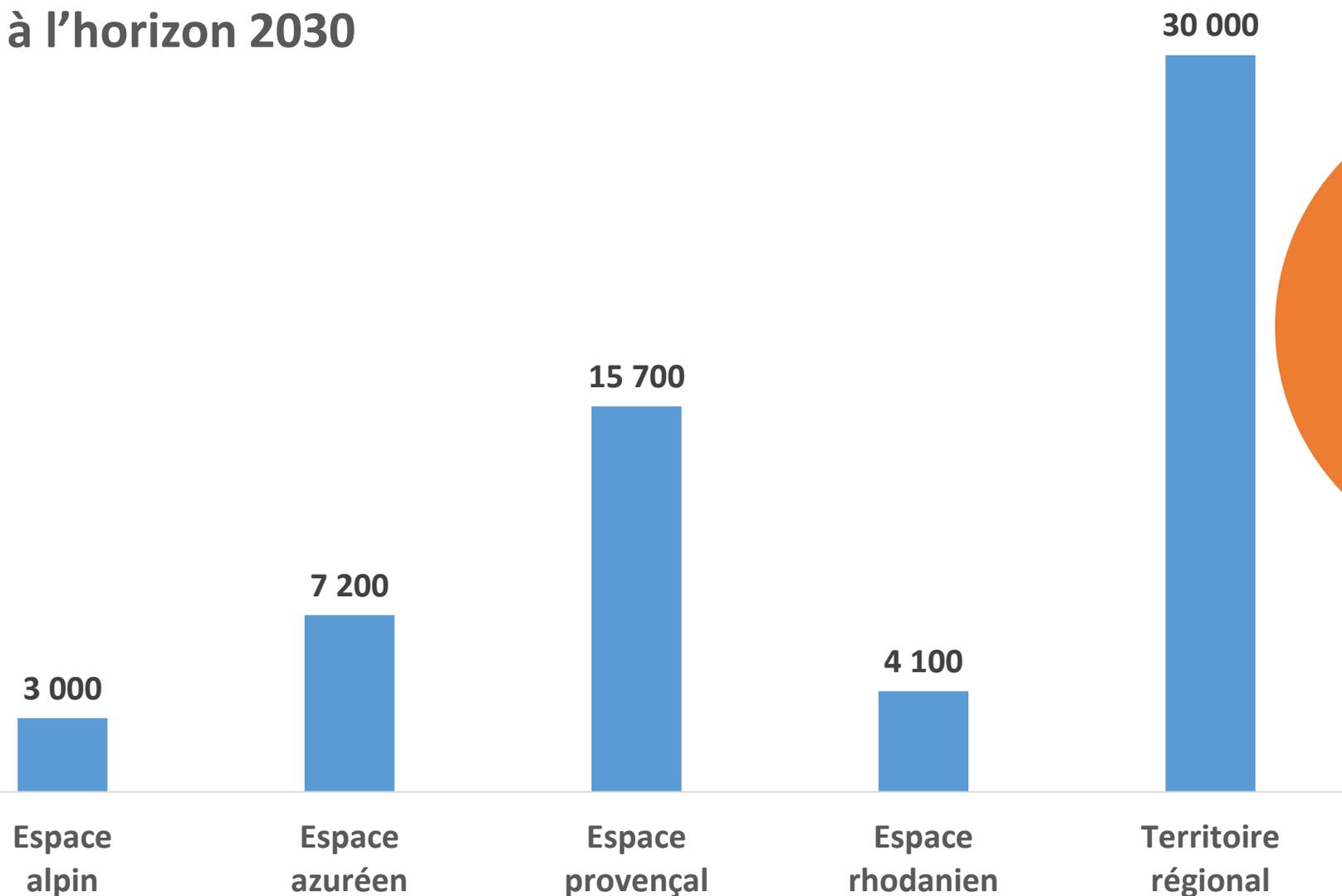


Une offre de logements trop faible et inadaptée à la demande :

- Des logements trop chers (accession ou location)
- Peu de logements sociaux
- Production de logements insuffisante
- Parc de logements anciens énergivore qui nécessite des rénovations coûteuses
- Demande émanant de jeunes, de saisonniers, de familles modestes ... qui ne trouve pas satisfaction.
- Parc important de résidences secondaires (16,7 % du parc de logement)

Le logement - les objectifs

Production annuelle de logements (résidences principales) à l'horizon 2030



Horizon 2030

+ 30 000
logements par
an

Horizon 2050

Rénovation
thermique et
énergétique de 50
% du parc ancien

OTELO

Outil pour la
Territorialisation
de la production
de Logement

Enjeu de la transition énergétique et écologique La transition énergétique – les objectifs de productions

Bois Energie

2030 : 750 chaufferies

2050 : 1360 chaufferies

Solaire PV (particuliers)

2030 : 173 000

2050 : 978 000



1 300 MV solaire photovoltaïque

Eolien terrestre

2030 : 170 éoliennes de 3,5MW

2050 : 370 éoliennes de 3,5MW

Méthanisation

2030 : 330 unités

2050 : 715 unités

Solaire thermique collectif

2030 : 665 000 m² / 11 100 équipements

2050 : 1 375 000 m² / 23 000 équipements

Eolien flottant

2030 : 100 éoliennes (10 MV)

2050 : 200 éolienne (10 MV)



Enjeu de la transition énergétique et écologique :

Protection et restauration de la biodiversité

LD 1 - Axe 2 – Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau

13. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant

Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

14. Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides

15. Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin

16. Favoriser une gestion dynamique et durable de la forêt

17. Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

Remise en état optimale des
cours d'eau (30 058 ha / 42,3%)



Protection et restauration de la biodiversité

Axe 2 - Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

50. Décliner la Trame Verte et Bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire

51. Assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines

Caractère vertueux du SRADDET

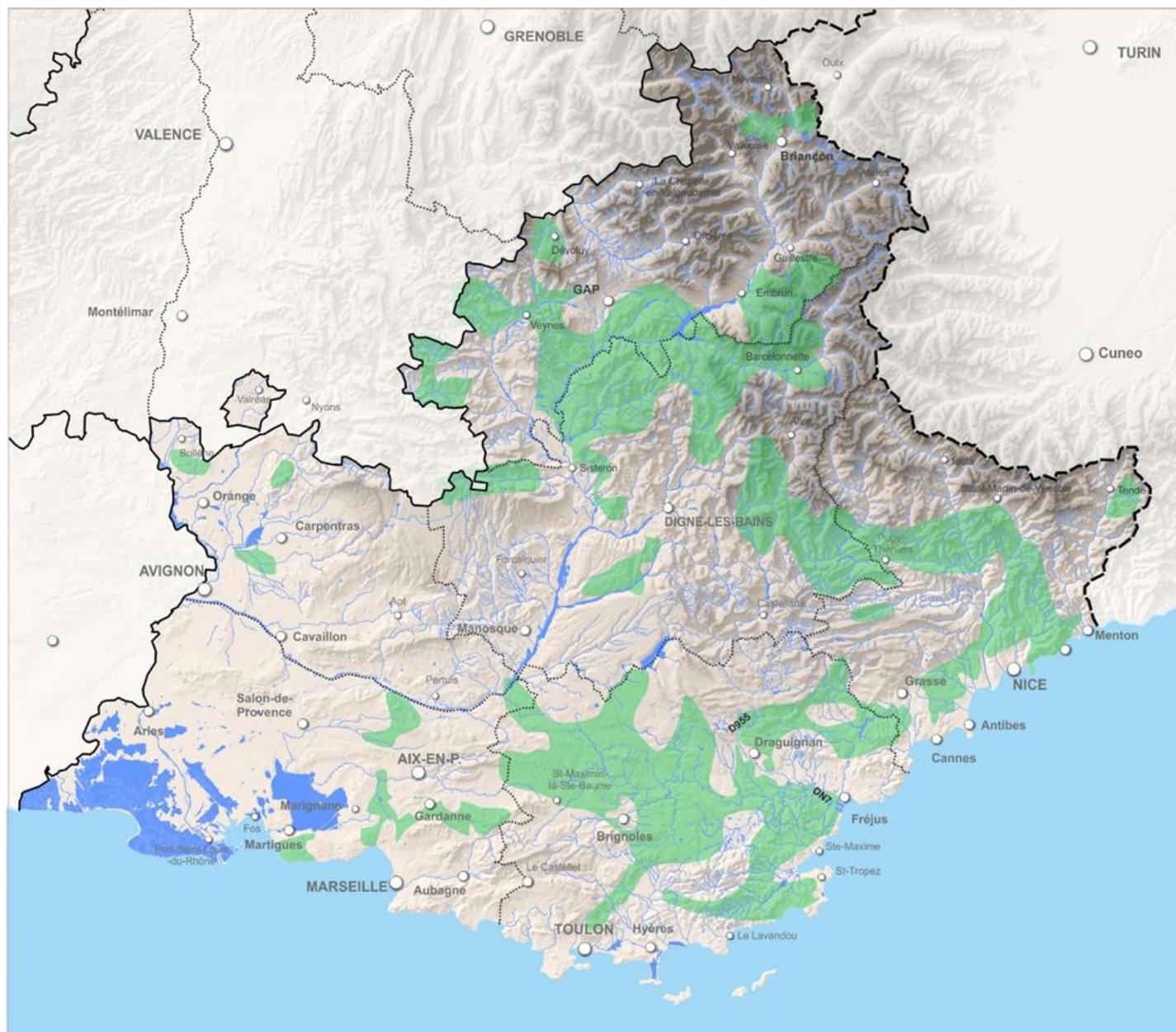
- Organisation de l'espace
- Consommation des ressources
- Réversibilité
- Association des PNR
- ...



Préservation de 1 660 000 ha de réservoirs et corridors de biodiversité : 84 % de la trame verte

Remise en état optimale de 302 390 ha des réservoirs de biodiversité : 16 % de la trame verte

Trame noire, nature en ville, recherche et expérimentation dans les champs naturalistes



SRADDET

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



PRÉSERVER ET PROMOUVOIR LA BIODIVERSITÉ ET LES FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DES MILIEUX TERRESTRES, LITTORAL ET MARIN

Veiller à la préservation des espaces
à enjeux de continuités écologiques
non couverts par un dispositif de gestion

Sites à enjeux prioritaires :

- Continuité écologique
- Trame bleue

- Commune
- Frontière nationale
- Limite de région
- Limite de département

Sources :
OCSOL PACA © CRIGE 2014, DREAL PACA SRCE-TV8
Fond GEOFLA, BD CARTO © - © IGN
Réalisation : DCOPT - SCOTIGEO - 19/09/2018

Enjeu de la mobilité, des transports et de l'intermodalité

+ de 70 % des déplacements domicile-travail en voiture particulière

Réseau routier saturé : Perte de temps dans les embouteillages en 2015

- Aix-Marseille : 40 jours de travail perdus
- Nice-Sophia : 25 jours de travail perdus
- Toulon-La Seyne : 15 jours de travail perdus

Des besoins de déplacements qui augmentent plus vite que l'offre : 15% d'augmentation des besoins de déplacements attendus entre 2015 et 2025

Réseau ferroviaire saturé :

- 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants : le plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France
- Marseille – Vintimille : la plus chargée de France (hors Île-de-France) avec 280 trains chaque jour en 2016.
- Taux de retard et d'annulation des TER les plus élevés de France en 2015 avec 1 TER sur 6 en retard et 1 TER sur 20 annulé.

7 millions de déplacements par jour en Région concentrés pour 2/3 autour des grands pôles urbains



SRADDET

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



DÉPLOYER UNE OFFRE RÉGIONALE DE TRANSPORTS EN COMMUN ADAPTÉE AUX TERRITOIRES À L'HORIZON 2022

Niveaux de desserte-cible projetés :
(tous modes confondus: ferroviaire et routier)

- EXPRESS
Fréquence :
15' en heure de pointe (gares principales)
30' en heure creuse
- INTERVILLES
Fréquence :
30' en heure de pointe
1h en heure creuse
- MAILLAGE DU TERRITOIRE
Fréquence :
2 à 5 allers-retours quotidiens

Hiérarchie urbaine : 3 niveaux de centralité

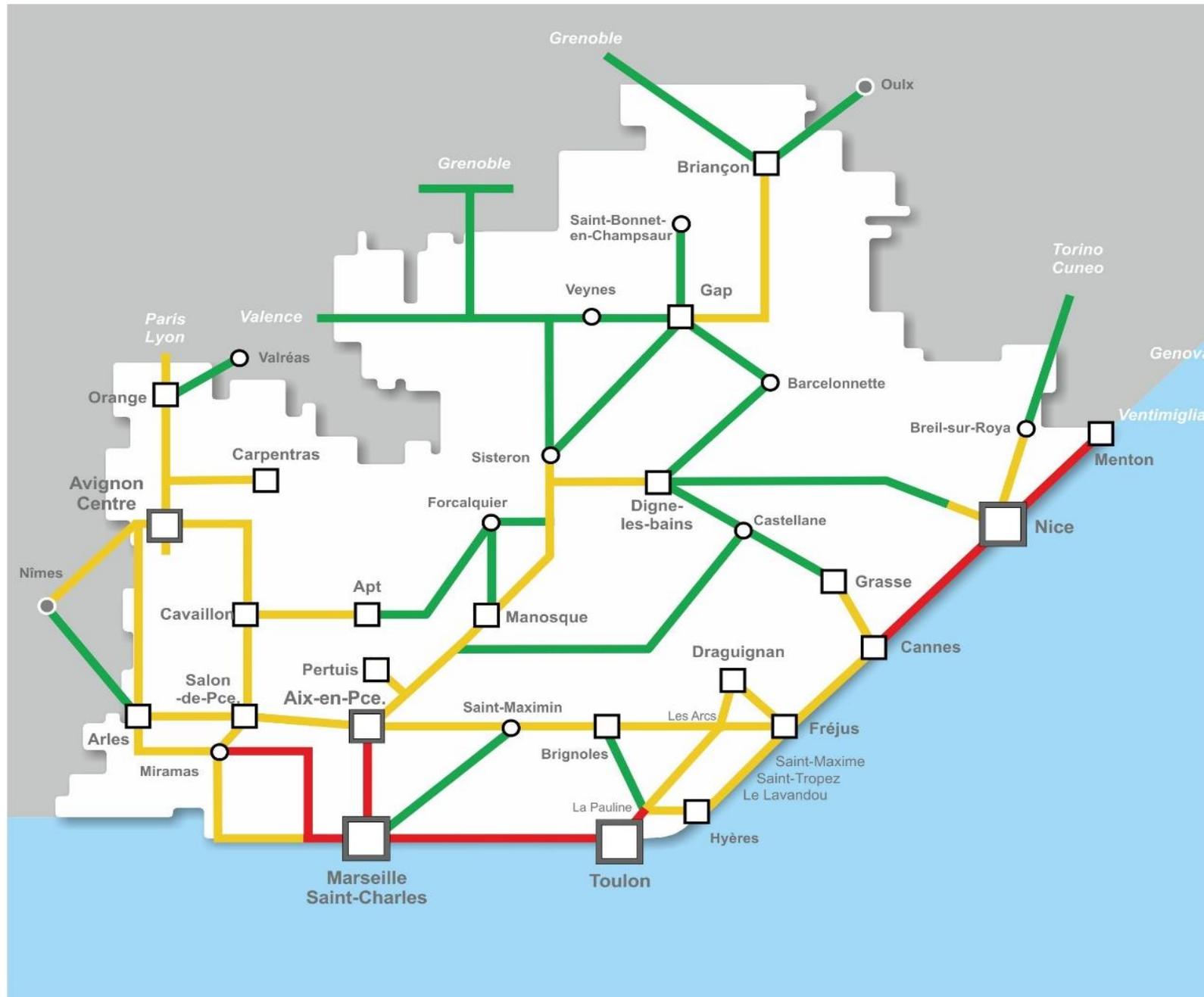
- Centralités métropolitaines
- Grands centres urbains régionaux
- Centres locaux et de proximité

Sources :
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction des Infrastructures et des Grands Equipements
Conception : DCOPT - SCOTIGEO - 28/05/2018

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Transports et intermodalité : les principes de règles

Des règles pour:

- Simplifier la vie des usagers des transports en commun
- Développer l'intermodalité dans les pôles d'échange
- Pérenniser le réseau ferroviaire dans des conditions financières soutenables par la Région
- Coordonner les aménagements et les usages des projets de transports en commun en site propre et de parcs relais.
- Mettre en œuvre le schéma régional pour les **véloroutes et les voies vertes** au niveau local
- Densifier l'urbanisation des quartiers des gares

Le Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régional (SIIR)



SRADDET
SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT
DE DEVELOPPEMENT DURABLE
ET D'EQUALITE DES TERRITOIRES



**SCHEMA DES ITINAIRES
D'INTERET REGIONAL**
- Itinéraires routiers -

- Réseau routier d'intérêt régional
- Itinéraire régional structurant
 - Itinéraire de fond de vallée
- Réseau routier armature nationale:
- Autoroute
 - Route nationale
-  Gare TGV
 -  Aéroport
 -  Commune
 -  Col
 -  Frontière nationale
 -  Limite de région
 -  Limite de département

Sources :
TTK, STRATIS, COMODITE, TRANSITEC, CEREMA
Fond GEOFLA © - © IGN
Réalisation : DCOPT - SCOTIGEO - 31/08/2018

Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

1 843 km

Réseau routier d'intérêt régional structurant
1 363 km

Axes de fond de vallées (territoires alpins)
480 km

+ Réseau routier national = 462 km

+ Réseau autoroutier 751 km = 1 213 km

Enjeu des déchets et de l'économie circulaire

- Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
- Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
- Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire



L'échéancier du déploiement du numérique

2020 : haut débit pour l'ensemble du territoire, soit 8 Mbit/s avec très haut débit pour l'ensemble des zones très denses et des zones sur lesquelles les opérateurs ont engagé ou ont déclaré engager des déploiements

2022 : finalisation des déploiements de l'ensemble des réseaux d'initiative publique (hors départements nécessitant une deuxième phase de déploiement)



2025 : très haut débit pour l'ensemble du territoire

Le SRADDET est en ligne :

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire>

Connaissance du territoire



CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

- Connaissance
- Observation
- Etudes régional
- Publications
- Stratégie Régio d'Aménagement

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

erez dans cet espace un ensemble de ressources en lien avec les compétences clés de la ant de la donnée brute à des études approfondies, des outils et des supports pédagogiques.

d'objectif du SRADDET

er s'est tenu le troisième narial du SRADDET. A cette é présenté une version rapport d'objectifs...

[Lire la suite](#)





Merci

**Délégation connaissance, Prospective, Transversalité
Service Planification Régionale et Territoriale
04 91 57 59 56**